Dernière minute

COMMUNIQUE

La F.F.S.P.N. (Fédération française des Sociétés de Protection de la Nature et la S.N.P.N. (Société nationale de Protection de la Nature) nous informent que par un arrêt rendu le 27 février 1981, le Conseil d'Etat vient d'annuler les arrêtés du 24 avril 1979 fixant les listes d'espèces d'oiseaux et de mammifères protégés en France ! !

Cet arrêt est le fruit de l'action conjuguée :
- de l'Union nationale des Présidents de Fédérations départementales de chasseurs,
- du syndicat des Naturalistes de France (entendez taxidermistes),
- de la Chambre syndicale de la pelleterie française,
- du syndicat national des garde-chasse et pêche de France.

Ainsi est anéanti le fruit de dix ans de combat mené par les protecteurs de la Nature... On croit rêver ! Attendons donc la réaction du Ministère de l'Environnement.

Le motif avancé par les adversaires des espèces protégées pour expliquer leur recours en Conseil d'Etat est l'absence de consultation du Conseil national de la Chasse et de la Faune sauvage, préalablement à l'établissement de la liste des espèces protégées. Mais parrallèlement à cet argument de forme étaient avancés des arguments de fond qui, eux, ne laissaient aucun doute quant au fondement réel de l'intervention effectuée : "prolifération des nuisibles" mettant en cause l'avenir du gibier... ou des forêts de résineux (écureuils) et impossibilité de tirer profit de la commercialisation des peaux des espèces détruites.

L'aspect financier de la protection de la nature n'a donc pas laissé indifférents ces messieurs qui se chargent, sous couvert de service public et de protection de la nature, de la destruction de nos petits carnivores, voire d'autres espèces (telles que les rapaces) quand l'occasion s'en présente ! Telle est donc l'une des raisons profondes du mécontentement des syndicats ou associations précitées : la crainte d'un manque-à-gagner dans l'exercice de leurs sinistres activités.

Pelletiers, taxidermistes et gardes, nous, protecteurs, prenons bonne note de votre intéressement bassement matériel à la destruction de la nature.
Chasseurs, qui avez cru bon d'agir pour que les prédateurs ne soient plus protégés, vous avez définitivement cessé de nous illusionner sur votre maturité écologique et votre réel désir de lutter pour la "protection de la nature".